Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_12-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du trois juillet, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme TIERNY Dominique
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/07/07-12 – Demande d'avis des Domaines – Lot n° 21 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2

Rapporteur : Olivier GERAUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 28 mai 2026 ;

Considérant que Monsieur Benoît FILAUDEAU souhaite acquérir le lot n°21 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à demander l'avis des domaines pour ce projet de cession.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire à demander l'avis des domaines concernant ce projet de cession
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 16/07/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

MAIRIE DE PLAUDREN (MORBIHAN)